REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0125

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une participation financière à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour une étude sur la mobilité des salariés des entreprises de services à la personne

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0125

commission principale :	
objet :	**Versement d'une participation financière à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour une étude sur la mobilité des salariés des entreprises de services à la personne**
service :	Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années, la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire se développe.

Depuis 2006, des actions services aux salariés ont été engagées sur des territoires du Grand Lyon en particulier dans le domaine déplacements des salariés avec la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) : zone artisanale de Perica sur le plateau nord, parc technologique de Saint Priest, entreprises de la vallée de la chimie, de la zone Techlid, ainsi que les commerçants gros comptes de Lyon Presqu'île ont mis à l'étude leurs PDIE de zone afin de mutualiser les moyens, les besoins et les études préalables, d'où une économie d'échelle conséquente, avec l'appui méthodologique et financier de la Communauté urbaine.

Les entreprises du secteur des services à la personne sont confrontées à une problématique de transports de leurs salariés sur leurs lieux de travail (domicile des particuliers). Elles enregistrent en effet une demande à laquelle elles ne peuvent répondre lorsque leurs salariés ne peuvent se rendre chez les clients en voiture (pas de permis ou de véhicule) ou en transports en commun (desserte difficile voire impossible sur certains territoires).

Cette problématique est particulièrement bien marquée dans l'agglomération lyonnaise et notamment dans sa partie nord-ouest mais aussi au niveau de l'ensemble de la périphérie lyonnaise.

Les services à la personne sont caractérisés par le fait que les salariés du secteur sont souvent des emplois féminins, en situation financière précaire, qui doivent fréquemment accepter des missions et des temps de travail fractionnés. Leurs déplacements sur le territoire sont nombreux. En voiture ou en transports en commun, ils demeurent longs et contraignants.

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) s'est donc saisie de ce problème et propose de réaliser une étude de faisabilité portant sur une plateforme de mobilité, dispositif de transports collectifs à la demande, mutualisé sur le territoire. Cette étude devant prendre en compte l'analyse des dispositifs existants (insertion par exemple).

La démarche est cofinancée par l'Etat (direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) pour 5 000 €, le conseil général du Rhône pour 5 000 €, la CCI pour un montant de 2 000 € et la Communauté urbaine. Le coût global envisagé pour l'opération est d'environ 22 000 € TTC.

Afin de soutenir cette démarche innovante de mobilité, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à la CCI de Lyon qui pilote cette expérimentation ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 10 000 € à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - Espace des Temps, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 020 - centre de gestion 120 400.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.